



CONTRIBUTION
DES CHAMBRES DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
**POUR LES ÉLECTIONS
PRÉSIDENTIELLE
ET LÉGISLATIVES DE 2022**



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



Le réseau des chambres de commerce et d'industrie représente **3,8 millions d'entreprises**, du commerce (1,2 million), de l'industrie (600 000), et des services (1,950 million)

De par la loi et le Contrat d'Objectifs et de Performance avec l'Etat, les CCI défendent les intérêts de ces entreprises auprès des pouvoirs publics. Fortes de leur proximité accrue pendant la crise sanitaire et pour le déploiement du Plan de relance, les CCI ont une connaissance fine des besoins des chefs d'entreprise, de la création à la transmission de l'entreprise.

A ce titre, le réseau des CCI formule 8 propositions à l'attention des candidats pour les élections présidentielles et législatives de 2022.

Ces propositions ont été conçues à l'aune des expériences des territoires et des innovations apprises de la crise.

Elles sont formulées en tenant compte de points de vigilance présentés comme autant de défis à résoudre pour réussir sur le long terme : la compétitivité de l'économie française ; la réindustrialisation de nos territoires et la priorité donnée au Fabriqué en France ; la nécessité de promouvoir la valeur travail et d'améliorer l'orientation des compétences ; l'exigence d'être leader sur les transitions écologique et numérique ; le refus de la décroissance.



PROPOSITION 1 : INVESTIR MASSIVEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES JEUNES ET DES ADULTES

Comment ?

- Par le développement de l'alternance et de l'apprentissage, en rendant le dispositif soutenable et plus attractif : pérennisation des aides aux entreprises pour les différentes formes d'alternance afin d'inciter au recrutement durable d'apprentis et d'alternants, soutien aux CFA des territoires ruraux, mesures correctives en faveur des CFA interprofessionnels, développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, promotion de l'Erasmus de l'apprentissage afin de favoriser la mobilité européenne des apprentis, valorisation des entrepreneurs qui font appel aux alternants.
- Par la promotion de la formation tout au long de la vie et de l'accès au conseil RH par les TPE-PME.
- Par l'anticipation des besoins dans les métiers de demain et en tension, en associant les CCI aux actions des branches professionnelles, de l'Etat et des Régions.



PROPOSITION 2 : FAIRE LE CHOIX D'UNE FRANCE D'ENTREPRENEURS

Comment ?

- En intégrant l'entrepreneuriat en enseignement de spécialité au baccalauréat, en incitant fortement tant les jeunes filles que les garçons à le suivre.
- En proposant une « conduite accompagnée » aux apprentis créateurs/repreneurs d'entreprises qui consisterait en une formation théorique à la gestion puis une formation pratique auprès de chefs d'entreprises volontaires.



PROPOSITION 3 : DÉVELOPPER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ POUR RECONQUÉRIR LES CENTRALITÉS DANS TOUS LES TERRITOIRES

Comment ?

- Par la création d'un fonds d'aide national dédié au commerce de centralité urbaine et rurale.
- Par la redynamisation des centralités commerciales (renforcement des volets Commerce des documents d'urbanisme).
- Par une meilleure équité fiscale entre les pure players et le commerce physique.
- Par la différenciation tarifaire, favorisant la vente des produits dans les commerces physiques.
- Par une meilleure logistique du dernier kilomètre via la création d'espaces de logistique urbaine dans les cœurs de ville, à destination des commerçants (stockage des biens, mutualisation des tournées et coordination du transport en flux tendu).



PROPOSITION 4 : ENGAGER L'ENSEMBLE DU TISSU D'ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES À L'INDUSTRIE DANS LE RENOUVEAU PRODUCTIF

Comment ?

- En soutenant la structuration des filières industrielles, notamment par la mobilisation de fonds publics.
- En soutenant la participation des entreprises de la sous-traitance industrielle et des services à l'industrie aux projets de renouveau productif.
- Par la multiplication de plateformes technologiques partagées à disposition des TPE-PME.
- En mobilisant le réseau des CCI pour accompagner les donneurs d'ordres dans leurs projets de (re)sourcing en France.



PROPOSITION 5 : PROTÉGER LES MAILLONS CLÉS DE CHÂÎNES DE VALEUR CONSTITUANT DES POINTS FORTS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Comment ?

- En élargissant les capacités d'action financière et juridique pour lutter contre la dépendance économique (accroître les interventions financières publiques en capital-investissement pour protéger les entreprises sensibles, contrôle des investissements étrangers dans les domaines stratégiques, etc...).



PROPOSITION 6 : TRANSFORMER LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE EN ATOUTS POUR DEMAIN

Comment ?

- En intégrant les conséquences du télétravail sur la vie économique.
- En renforçant la prévention en santé au travail des chefs d'entreprise.
- En encourageant la consommation des produits fabriqués en France.



PROPOSITION 7 : ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE DES TPE/PME

Comment ?

- En renforçant et en inscrivant dans la durée le financement et l'accompagnement de la digitalisation des commerçants, des hôtels-restaurants et des TPE.
- En renforçant et en inscrivant dans la durée le financement et l'accompagnement de la transition écologique des TPE-PME, en vue d'accélérer la construction d'une véritable économie circulaire.



PROPOSITION 8 : SOUTENIR L'INTERNATIONALISATION DES PME

Comment ?

- Par l'instauration d'un Crédit d'impôt pour les PME proportionnel à l'accroissement de leur chiffre d'affaires à l'export.
- Par la mobilisation de VIE en France (12 mois minimum) dédiés à la prospection à l'international.



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES